

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 09 MARS 2022

**Objet : Approbation du compte administratif
Exercice 2022 du C.C.A.S de Plateau d'Hauteville**

L'An deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune PLATEAU D'HAUTEVILLE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine LIEVIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

PRESENTS : 8

Mmes LIEVIN Karine, Marie-Hélène PERILLAT, Marie ROLLET, Michèle ESPADE, ~~Nadine BUTZER, Nicole FERRO~~ et MM. Gilbert LEMOINE et José RODRIGUEZ

ABSENTES EXCUSEES avec pouvoir : 2

Mme Solange DOMINGUEZ donne pouvoir à Mme Karine LIEVIN

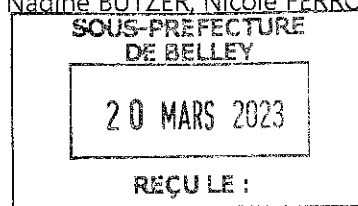
Mme Jeanne GOUDGO-HINGREZ donne pouvoir à Mme Nadine BUTZER

ABSENTS EXCUSES sans pouvoir : 3

Mme Annie BOURDONCLE et MM. Philippe EMIN et Jacques FUMEX

ABSENTS : 4

Mmes Jessie MARIN, Séverine BORGNAT et MM. Joël BORGEOT et Olivier BROCHET



8 présents, 2 pouvoirs, soit 10 votants.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Karine LIEVIN, Vice-Présidente du CCAS, examine le compte administratif 2022 du budget Principal.

Madame la Présidente rappelle l'ensemble des éléments comptables nécessaires à l'élaboration d'un compte administratif.

A savoir :

- les budgets primitifs de l'exercice 2022,
- les délibérations modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion dressés par le Receveur.

Madame la Présidente précise que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du CCAS de Plateau d'Hauteville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Madame la Présidente propose de procéder au règlement définitif du budget 2022 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget CCAS.

| Budget CCAS | | | |
|---|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| Résultat 2022 | 22 251,10 € | Résultat 2022 | 4 492,50 € |
| DEPENSES 2022 | -174 706,44 € | DEPENSES 2022 | 0,00 € |
| RECETTES 2022 | 170 452,01 € | RECETTES 2022 | 1 224,00 € |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT | 17 996,67 € | RESULTAT INVESTISSEMENT | 5 716,50 € |
| | | Reste à réaliser DEPENSES | 0,00 € |
| | | Reste à réaliser RECETTES | 0,00 € |
| | | RESULTAT des REPORTS | 0,00 € |
| | | RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT | 5 716,50 € |
| SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2022 | | | 23 713,17 € |

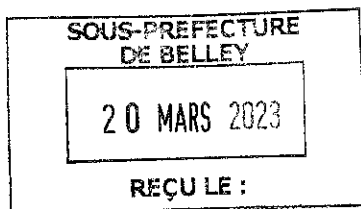
Le Conseil d'Administration ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs étant engagés,

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Président, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Assemblée, Karine LIEVIN



Publiée sur le site internet de la commune le 03/04/2023